

*Abolition du Sénat*

de rejeter les décisions de la Chambre des communes qui, elle, a des comptes à rendre à la population. Donc, monsieur l'Orateur, je demande comme je le fais depuis longtemps, que nous révisions sérieusement notre structure parlementaire. Si nous le faisons, nous constaterons qu'elle devrait être plus démocratique et que ce n'est pas possible quand une des Chambres est composée de gens qui n'ont de comptes à rendre à personne.

Voilà la façon dont les choses ont évolué. Voici ce qu'est le Sénat depuis le début: une Chambre de personnes non-élues qui n'ont de comptes à rendre à personne, mais qui néanmoins peuvent rejeter les lois édictées par la Chambre des communes. Cela lui donne, bien sûr, le droit de le faire pas seulement une fois, deux fois ou plusieurs fois mais, comme l'a déclaré un jour Eugene Forsey dans un excellent document demandant l'abolition du Sénat avant qu'il n'aille là-bas...

**Une voix:** Quand il faisait encore partie du NPD.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est vrai. Il faisait partie du CCF, comme on appelait notre parti à l'époque, ainsi que du Congrès du travail du Canada. J'envoie encore des exemplaires de ce mémoire à des étudiants qui veulent des documents sur le Sénat car c'est l'une des meilleures études qui en aient été faites. La seule personne qui ait dénoncé avec encore plus de force le gaspillage de temps que cette institution représente était Gratton O'Leary qui l'a dit avant d'entrer lui-même au Sénat.

● (1712)

**Une voix:** Et le ministre de l'Agriculture M. Whelan?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'entends que l'on parle du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). J'aimerais qu'il soit là un jour où nous voterons sur l'autre endroit car il s'est déclaré naguère tout aussi opposé au Sénat que je le suis moi-même.

J'ai dit du Sénat qu'il représentait une institution qui est en quelque sorte une excroissance naturelle de ce qu'en avait fait la Constitution de 1867. J'aimerais faire remarquer que deux facteurs sont intervenus dans les dernières décennies qui ont encore contribué à ternir la réputation de l'autre endroit. La première, c'est qu'il est devenu le haut-lieu des incompatibilités. Je ne l'ai pas sur moi aujourd'hui—je n'ai aucun document ici—mais j'ai la liste des postes de directeurs et de présidents de sociétés qu'occupent les sénateurs. Le monde de la finance et de la banque du pays est certes fort bien représenté à l'autre endroit.

Quelquefois, on parle du Sénat comme d'une institution chargée de protéger les minorités. Or, la seule minorité qu'elle protège, c'est les riches. Bien entendu, il y a eu des politiciens dans notre pays qui ont dit que les riches représentent une minorité et qu'ils ont le droit d'être protégés. C'est à cela que sert le Sénat désormais. Les sénateurs sont les représentants des banques, des institutions financières et des grosses sociétés. Par conséquent, il y a là incompatibilité évidente, ce qu'il est scandaleux de tolérer. Ce n'était certes pas là le rôle qu'on envisageait pour le Sénat à sa fondation, mais c'est ce qu'il est devenu. Dans ces conditions, nous devrions avoir assez de sens commun pour l'abolir.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Dans les dernières décennies il s'est produit une autre chose similaire et que je trouve déplorable. Le Sénat est devenu le moyen de porter sur la liste de paie du Trésor public le parti libéral, ses grands organisateurs et ses argentiers. Quel en est le nombre? Combien de présidents de la fédération nationale des libéraux fédéraux ont été nommés au Sénat? Cela leur assure une rémunération intégrale jusqu'à 75 ans, avec une pension généreuse par la suite. Donc la sécurité absolue, qui permet en toute quiétude de travailler pour le parti libéral. L'habitude a toujours été de désigner au Sénat des personnes qui avaient servi le parti au pouvoir ou qui lui avaient fourni des fonds. Il y a aujourd'hui au Sénat des personnes qui n'ont pas besoin de cet argent, mais au contraire qui s'y trouvent parce qu'elles en ont donné au parti.

C'est une honte que cette histoire d'institution financée par le contribuable mais où l'on peut caser les cadres, les organisateurs et les trésoriers du parti libéral qu'on veut entretenir aux frais de l'État. Je dirai plus, c'est un scandale que de se servir ainsi du Parlement du Canada. Voilà un argument qui plaira je le sais à mes amis du parti progressiste conservateur. Certains de ses membres qui ne détesteraient pas aller là-bas un de ces jours en seront peut-être assez outrés pour appuyer mon bill. Pour toutes ces raisons donc, le temps est venu de se débarrasser de l'autre endroit.

Si j'en juge d'après les débats qui ont déjà porté sur cette question, certains reconnaîtront peut-être qu'il ne devrait pas être permis à des personnes qui ne sont pas élues d'exercer le même pouvoir que nous. De là à soutenir qu'il faudrait rendre le Sénat électif, il n'y a qu'un pas à franchir. Au plan des seuls principes démocratiques, cela serait préférable à un Sénat non électif. Je ne refuse pas à priori d'envisager cette solution. Cependant elle doit être étudiée en fonction des intérêts du pays.

Actuellement le gouvernement et le Parlement s'affrontent ici même, à la Chambre. Il y a des conflits et des oppositions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si en plus nous avions une chambre haute disposant d'une autorité morale suffisante pour contester nos décisions, alors rien ne se ferait plus. S'il fallait que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'entendent, s'il fallait que le gouvernement fédéral et la Chambre des communes aient exactement le même point de vue, s'il fallait que le Sénat et la Chambre des communes, ayant des pouvoirs égaux, aient exactement la même opinion, j'ai l'impression que rien ne pourrait jamais être fait. A l'instar de certains autres pays qui se sont débarrassés de leur chambre haute et à l'instar de nos provinces, il vaudrait beaucoup mieux qu'il n'y ait que la Chambre des communes qui forme le Parlement du Canada. Pour satisfaire à la loi proposée dans mon bill, le Parlement serait formé de la Couronne et de la Chambre des communes.

Que ferions-nous de l'autre chambre? C'est une pièce magnifique. Nous pourrions peut-être en faire une galerie d'art. Mon ami d'Edmonton-Centre (M. Paproski) aimerait probablement qu'on en fasse un excellent gymnase.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Ou un musée.